

## **Compte rendu sommaire Séance publique du Conseil Municipal 14 Septembre 2016**

---

L'an deux mil seize, le 14 septembre 2016 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. Eric LACOUME, Maire

Nombre de conseillers en exercices: 10

Nombre de présents: 6

1 absent et 3 excusés

Nombre de procuration: 2

Date convocation Conseil Municipal: 07 septembre 2016.

### Liste des présents:

Ludovic BARTHE; Emmanuel BOURREZ; Barbara COLIN; Éric LACOUME; Robert SEVERIN; Sylvie VOINESON ;

### Liste des absents :

Nadège GABAS

### Liste des excusés :

Francis RICHARD ;

Frédéric PICQ donne pouvoir à Barbara COLIN ;

Anne DREILLARD donne pourvoir à Ludovic BARTHE

Secrétaire de séance: Barbara COLIN

---

### **1 .Validation du Compte Rendu du 8 juin 2016 :**

*Le Conseil Municipal,*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2016,

*Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:*

D'adopter le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juin 2016.

### **2 .Planification travaux AD'AP :**

Le Maire explique les propositions d'aménagements des locaux communaux afin de répondre aux directives dans le cadre du projet d'AD'AP. Propositions faites par notre cabinet d'étude : AxeSIG.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ré-étudier ces propositions et proposera un nouveau calendrier.

### **3.Travaux route de Curton :**

Vu l'affaissement constaté sur la route de CURTON et le danger potentiel engendré.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire des travaux d'aménagement.

Deux devis sont étudiés :

- SARL TAVGT 33420 ESPIET pour un total de 12 720.00 TTC
- CMR 33750 BARON pour un total de 11 160.00 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir l'entreprise SARL TAVGT .

### **4 .Achat Lave-vaisselle cantine :**

Le Maire explique que le lave-vaisselle de la cantine scolaire est vieux ( plus de 15 ans ) et défectueux depuis des mois.

Afin d'y remédier, plusieurs devis ont été fait, allant de 1390.00 HT à 4500.00 HT.

Après délibération, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité le devis de CUISINOX pour un modèle semblable à l'ancien, lave-vaisselle 18 couverts triphasé au prix de 2200.00 HT ( frais de port et installation compris ).

### **5 .AbriBUS BOURG:**

Suite à l'accord préalable du Conseil Départemental concernant la création d'un abribus dans le bourg, le Conseil Municipal a débattu concernant l'implantation exacte de ce futur abribus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'implanter l'abribus du bourg à l'endroit où se trouver l'ancienne cabine téléphonique.

### **6 .Arrêt du PLU :**

Après délibération, le PLU tel qu'il avait été présenté à la réunion publique du mois d'avril 2016, est arrêté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le Maire doit maintenant envoyé les dossiers aux différentes administrations pour validation du projet. Après acceptation de notre projet, un commissaire-enquêteur sera nommé pour l'enquête publique.

### **7.Equipement numérique école :**

Afin d'équiper les écoles de DAIGNAC en matériel informatique, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'effectuer une décision modificative budgétaire comme suit :

- La somme de 3000 € sera transférée du compte 231 ( immobilisation corporelle en cours ) au compte 2183 ( matériel de bureau et informatique ).

En complément, l'école possèdera d'ici une quinzaine de jours sa propre ligne internet.

### **8.Travaux cour de l'école :**

Le Maire explique que les travaux de la cour de l'école sont terminés et que le montant de la facture reste le même que prévu initialement.

Ainsi, les élus sont d'accord pour dire qu'ils sont contents dans l'ensemble, mais qu'ils réfléchiront à l'apport de nouveaux jeux pour les enfants

## **9.Travaux voies communales :**

Le Conseil Municipal est conscient que les routes communales de LARMEVILLE et de PEYREFUS sont en très mauvais état.

Il est donc pris la décision de faire des devis auprès de plusieurs entreprises afin de refaire ces routes.

Mr SEVERIN explique qu'il a été faire des constatations sur le chemin rural accédant chez Mr et Mme LASSINCE et qu'il faudra y revenir pour mieux évaluer les problèmes.

Le chemin rural de VINCOU fera également l'objet d'une réfection future.

## **10.City Stade :**

Mme COLIN explique que le City Stade verra sa construction démarrer probablement la deuxième quinzaine d'octobre 2016.

Une aide du Conseil Général est attendue pour septembre.

## **Question diverses :**

*Nuisances sonores :* Des nuisances sonores (abolements incessants de chiens) nous ont été rapportées ces dernières semaines sur les lieux dits PEYREFUS et CURTON.

Mr Le Maire a envoyé des lettres de rappel à la loi aux personnes concernées.

Malgré cela, aucune amélioration de constater.

Dès lors, Le Conseil Municipal est d'accord pour que nous redirigions les plaignants directement auprès de la gendarmerie qui fera le nécessaire pour régler ces conflits.

*Mail de Mr PICOT concernant Mr BARRES :* Après prise de connaissance de ce mail, les élus décident à l'unanimité que la situation ne peut pas rester ainsi vu l'état insalubrité avancée dans lequel se trouve le logement de Mr BARRES.

Un arrêté sera pris par Le Maire très prochainement.

*Annulation Fête du Village :* Mr BARTHE et Mme COLIN explique que la fête a été annulée à cause d'un manque de dynamisme général pour organiser l'évènement.

Néanmoins, certaines manifestations se feront quand même : rando vélo, marche, etc.

La Fête du Village sera vraisemblablement organisée pour l'année prochaine.

*Travaux réalisés par Mr PICOT :* Le Maire explique que Mr PICOT a fait des travaux d'aménagement de chambres d'hôte mais que son dossier n'a pas encore été accepté par la DDTM car il est incomplet. Le Maire explique qu'il a déjà appelé Mr PICOT qui lui a assuré qu'il viendrait déposer le complément de son dossier.

Une relance lui sera faite.

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire.**

**Fait à DAIGNAC, le 16.09.2016**

**Séance levée à 21h00**

**Le Maire,**

**Les Membres Présents,**

**Le Secrétaire de séance,**